

Plan d'accessibilité 2006-2007

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

Table des matières

[Introduction](#)

[Message de la ministre](#)

[Rapport sur les réalisations](#)

[Engagements - mesures visant à empêcher la création de nouveaux obstacles](#)

[Engagements - obstacles à surmonter](#)

[Renseignements](#)

Introduction

En juin 2005, le gouvernement de l'Ontario a pris fermement position en faveur de l'accessibilité en adoptant la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO).

La LAPHO trace une feuille de route détaillée qui vise à rendre l'Ontario accessible à toutes et à tous grâce à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application de nouvelles normes obligatoires d'accessibilité dans certains des domaines les plus importants de la vie quotidienne.

Les deux premières normes, en cours d'élaboration, traitent des obstacles rencontrés dans les domaines des transports et du service à la clientèle. Le 13 juin, date du premier anniversaire de l'adoption de la LAPHO, le gouvernement a annoncé l'élaboration de trois nouvelles normes pour les secteurs de l'information et des communications, du milieu bâti et de l'emploi.

Tandis que le gouvernement se prépare à appliquer la LAPHO, la province connaîtra une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations au titre de la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges, les universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis constituent une base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le quatrième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2005-2006, et décrit les engagements pris pour 2006-2007 en vue d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient l'engagement du gouvernement de continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent réaliser tout leur potentiel.

| [Haut de la page](#) |

Message de la ministre



En vertu de la loi, tous les organismes des secteurs public et parapublic sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels et de mettre ces plans à la disposition du public. C'est la quatrième année que des plans d'accessibilité sont élaborés et mis en œuvre par des organismes comme le nôtre dans toute la province.

Cette année marque le premier anniversaire de l'adoption de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) - une loi historique qui favorisera l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de normes d'accessibilité dans des domaines clés de la vie quotidienne.

Pour célébrer cet événement déterminant, le gouvernement a annoncé l'élaboration de trois nouvelles normes d'accessibilité pour les secteurs de l'information et des communications, du milieu bâti et de l'emploi. Ces normes compléteront les deux normes en cours d'élaboration pour les secteurs des transports et du service à la clientèle.

Le ministère est déterminé à améliorer l'accessibilité, et s'emploiera à recenser et à supprimer les obstacles existants et à éviter d'en créer de nouveaux, en collaboration avec l'ensemble de son personnel, du gouvernement et des intervenants dans les domaines prioritaires comme le service à la clientèle, l'emploi, les communications et l'information, et le milieu bâti.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales se fonde sur le succès de ses trois premiers plans d'accessibilité et continue à étudier de nouveaux moyens de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées qui sont en relation avec ses services, qu'il s'agisse de son personnel, des membres du public ou des intervenants du ministère.

Le ministère poursuit ses efforts de sensibilisation et de formation du personnel en matière d'accessibilité. Parmi les réalisations de l'année dernière notons, par exemple, la formation visant à accroître la sensibilisation du personnel de première ligne à l'égard des besoins des personnes handicapées et la collaboration de divers ministères à notre bureau principal pour créer un établissement régional incorporant de nombreuses caractéristiques visant à éliminer les obstacles à l'accessibilité. D'autres exemples sont fournis dans les pages suivantes.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires ou de vos inquiétudes à ce sujet. Vous trouverez l'information nécessaire pour nous joindre à la fin du présent document.

La ministre,

L'honorable Leona Dombrowsky

| [Haut de la page](#) |

Rapport sur les réalisations

Initiatives d'amélioration de l'accessibilité 2005-2006

En 2005-2006, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales a poursuivi le travail qu'il avait déjà entrepris pour réduire les obstacles à l'accessibilité en mettant en œuvre certaines initiatives en matière de service à la clientèle, d'emploi, de communications et d'information, de milieu bâti et de lois et règlements. Vous trouverez ci-dessous un bref résumé des résultats de chacune de ces initiatives.

Service à la clientèle

1. **Engagement** : Le ministre s'engage à appuyer la conformité permanente à la LPHO et à améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées par l'entremise des travaux du Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité (GTPA).

État d'avancement : Engagement réalisé

Mesures à prendre : Le GTPA s'est réuni pour revoir les plans d'action et les calendriers afin d'appuyer les engagements énoncés dans le plan d'accessibilité. Le site Web intranet Ontarians with Disabilities Act - ODA for OMAFRA a été mis à jour pour présenter la plus récente information à l'intention du personnel, y compris la liste des membres, les procès-verbaux, la boîte à suggestion - obstacles à l'accessibilité, ainsi que des liens utiles. La page Wellness du site intranet du ministère fait également la promotion de séances pertinentes d'éducation et de sensibilisation par l'entremise du programme de déjeuners-conférences. Le sous-ministre a fait parvenir un avis à tout le personnel, rappelant les obligations du ministère en vertu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Les membres du groupe de travail ont visité le Kidsability Centre for Child Development à Kitchener. Cette visite a permis d'accroître leur sensibilisation quant aux mesures pouvant servir à promouvoir un environnement physique sans obstacles et la nécessité d'une planification globale pour éliminer les obstacles. On a rappelé aux nouveaux cadres leur engagement à revoir les modules de formation électronique afin de fournir un aperçu général des questions liées à l'accessibilité et des obligations législatives du ministère à cet égard ainsi que des obligations relatives à l'approvisionnement des biens, produits et services. Finalement, l'ajout de nouveaux membres afin d'assurer la représentation des deux divisions du ministère a été officialisé au cours de la dernière année.

Calendrier : De septembre 2005 à août 2006

2. **Engagement** : Le ministère s'engage à continuer de donner des conseils et de fournir des directives aux membres du personnel pour les aider à tenir compte des questions d'accessibilité en matière d'approvisionnement des biens, produits et services.

État d'avancement : Engagement réalisé

Mesures à prendre : La nécessité de tenir compte des questions d'accessibilité dans l'approvisionnement des biens, produits et services a été communiquée à tous les cadres. Les listes de vérification d'approvisionnement interne ont été modifiées et les directives ont été distribuées à tous. Les cadres doivent désormais apposer leur signature pour attester que les questions d'accessibilité ont été prises en compte dans l'acquisition des biens, produits et services, conformément à la directive.

Calendrier : De septembre 2005 à août 2006

3. **Engagement** : Le ministère s'engage à continuer de tenir compte des questions d'accessibilité lorsqu'il collabore avec d'autres ministères.

État d'avancement : Engagement réalisé

Mesures à prendre : Le centre de ressources situé au bureau principal du ministère à Guelph, au 1, chemin Stone a ouvert un guichet ServiceOntario en 2005-2006. Ce guichet est le point central de ce bâtiment multiministériel en matière de services aux clients dispensés par plusieurs ministères, mais principalement par le MAAARO. Tous les ministères qui participaient ont fait appel à un comité de conception de projet dirigé par le ministère des Services gouvernementaux (MSG) où les professionnels de l'architecture et de l'aménagement intérieur ont suivi les lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle établies par le MSG. Il en résulte une installation régionale " phare " qui incorpore bon nombre des caractéristiques d'élimination des obstacles à l'accessibilité. Le MAAARO a également consulté la Société immobilière de l'Ontario relativement à la méthode d'évaluation appropriée des améliorations à l'accessibilité dans les autres endroits publics du bureau principal de Guelph.

Calendrier : De septembre 2005 à août 2006

4. **Engagement** : Le ministère s'engage à faire en sorte que les réunions publiques et les consultations auprès des intervenants soient accessibles aux membres du public handicapés.

État d'avancement : Engagement réalisé

Mesures à prendre : Le ministère tient généralement plus de 1 000 réunions et ateliers régionaux chaque année. La plupart de ces rencontres ont lieu dans les salles de réunion des bureaux du ministère, dans des centres communautaires, des hôtels, etc. accessibles aux personnes handicapées. Les bureaux régionaux, le Centre d'information agricole et les secteurs de programme n'ont reçu aucune demande d'adaptation des lieux; toutefois, les personnes handicapées ont participé à titre de membres d'organismes locaux et ont assisté à bon nombre de ces réunions locales. La ligne directrice de procédure élaborée en 2004-2005 a été utilisée, par exemple, comme outil de planification dans le cadre de l'Expo Avantage HACCP très couru tenu en février 2006, où ont participé plus de 400 personnes.

Calendrier : De septembre 2005 à août 2006

5. **Engagement** : Le ministère s'engage à veiller à ce que les personnes handicapées qui se présentent à ses bureaux obtiennent le même niveau de service que les personnes non handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé

Mesures à prendre : La Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario appuie l'engagement du ministère à accroître la sensibilisation auprès du personnel de première ligne à l'égard des besoins des personnes handicapées. Un atelier intitulé " Client Service Excellence " a eu lieu en mars pour les préposés aux services à la clientèle des régions du Centre et de l'Ouest du ministère. Un deuxième atelier intitulé " May I Help You? " a eu lieu en avril pour les employés de l'Est de l'Ontario. Les deux ateliers présentaient des conseils et des techniques pour servir les personnes atteintes de déficience visuelle, les personnes sourdes ou malentendantes et les personnes atteintes de déficience physique, d'une maladie mentale ou d'un trouble de l'apprentissage. Au total, près de 40 membres du personnel ont assisté à la formation et profité des ressources. En outre, trois déjeuners-conférences ont eu lieu pour les employés du bureau de Guelph sous la bannière du programme de mieux-être du ministère. Ces ateliers visaient globalement à comprendre les problèmes auxquels font face les personnes handicapées.

Calendrier : Printemps 2006

Emploi

1. **Engagement** : Le ministère s'engage à faire en sorte que les pratiques d'embauche tiennent compte des personnes handicapées. Le ministère continuera de s'assurer que toutes les entrevues relatives à des concours de recrutement sont tenues dans des endroits accessibles et que des mesures d'adaptation sont offertes aux candidats handicapés qui en font la demande.

État d'avancement : Engagement réalisé

Mesures à prendre : Au cours de la dernière année, le ministère a tenu 100 concours de recrutement. Toutes les offres d'emploi annoncées précisait les mesures d'adaptation pour les personnes handicapées, citant des exemples comme l'accès au fauteuil roulant ou l'interprétation gestuelle.

Calendrier : De septembre 2005 à août 2006

2. **Engagement** : Le ministère s'engage à éliminer les obstacles afin de permettre à chaque employé d'offrir son plein potentiel dans le milieu de travail.

État d'avancement : Engagement réalisé

Mesures à prendre : Au total, 20 évaluations ergonomiques ont été effectuées au cours de la dernière année résultant dans la fourniture de matériel et d'accessoires de poste de travail, notamment des logiciels commandés par la voix, des fauteuils faits sur mesure ou dotés de caractéristiques spéciales, des repose-pieds et des bureaux réglables.

L'ergonomie est la science qui étudie la relation entre le travailleur et son milieu de travail en adaptant les tâches professionnelles et le milieu de travail au travailleur afin de maximiser le confort, l'efficacité et la productivité. Afin de promouvoir l'ergonomie au sein du ministère, notre site Web présente aux membres du personnel de l'information à ce sujet, notamment une liste de vérification pour un poste de travail ergonomique, un feuillet sur l'ergonomie au travail, de l'information sur les pauses, des liens vers d'autres sites Web associés, des articles sur l'examen de la vue pour les opérateurs de système avec terminal à écran et sur les

microtraumatismes répétés, un guide de prévention des microtraumatismes répétés en milieu de travail ainsi que des conseils sur la manipulation adéquate.

Calendrier : De septembre 2005 à août 2006

Communications et information

1. **Engagement :** Le ministère s'engage à continuer d'offrir ses publications sur support accessible.

État d'avancement : Engagement réalisé

Mesures à prendre : Aucune demande de publications sur support de substitution n'a été reçue durant l'année. Les publications nouvelles et révisées continuent d'inclure l'engagement relatif à l'accessibilité sur différents supports sur demande.

Calendrier : De septembre 2005 à août 2006

2. **Engagement :** Le ministère s'engage à continuer d'indiquer clairement les numéros ATS dans ses publications.

État d'avancement : Engagement réalisé

Mesures à prendre : Neuf titres nouveaux ou révisés ont été publiés au cours de la dernière année. Toutes ces publications étaient accompagnées d'un numéro ATS.

Calendrier : De septembre 2005 à août 2006

3. **Engagement :** Le ministère s'engage à continuer de respecter les exigences de la LPHO en ce qui concerne les sites Web destinés au public et les sites intranet du personnel.

État d'avancement : Engagement permanent

Mesures à prendre : Le ministère continue d'assurer de façon proactive la conformité du contenu de son site Internet.

Calendrier : De septembre 2005 à août 2006

Motif : L'objectif demeure l'implantation d'un nouveau logiciel, un système de gestion du contenu de l'entreprise, afin d'assurer la mise à niveau de nos sites Web Internet et intranet. Il a été nécessaire de retarder le projet pour nous permettre de participer au nouveau service offert par le ministère des Services gouvernementaux. Nous serons ainsi au diapason des stratégies gouvernementales de services gouvernementaux en direct et de Cyber Ontario visant la prestation harmonieuse, simple, responsable et accessible des services.

Milieu bâti

1. **Engagement :** Le ministère s'engage à continuer de relever les obstacles à l'accessibilité dans ses bureaux à l'échelle de la province. En se fondant sur son examen de ses bureaux, le ministère dressera une liste de problèmes à suivre que devra examiner le personnel responsable des installations afin de définir les priorités qui

seront intégrées au plan d'infrastructure 2006-2007 du ministère de même qu'au cours des prochaines années.

État d'avancement : Engagement réalisé

Mesures à prendre : Le ministère avait compilé une série d'évaluations des obstacles à l'accessibilité dans chacun de ses 12 centres de ressources de la province au début de l'année 2005-2006. Après examen des obstacles physiques relevés dans le cadre de ces évaluations, il a été déterminé que le plan d'infrastructure 2006-2007 du ministère devait inclure une proposition de programme d'immobilisations afin de surmonter les obstacles. Une proposition a été préparée et jointe au plan, exposant les critères servant à établir la priorité des projets et recommandant une affectation annuelle de fonds d'immobilisations sur une période de cinq ans. Les travaux se poursuivent afin de définir plus précisément les projets devant être inclus au plan d'infrastructure 2007-2008 et d'établir leur priorité.

Le protocole d'évaluation du ministère à son bureau du 1, chemin Stone comprend des dispositions précises pour les personnes handicapées.

Calendrier : De septembre 2005 à janvier 2006

2. **Engagement :** Le ministère s'engage à continuer d'aider ses organismes, conseils et commissions (OCC) à se conformer à la LPHO.

État d'avancement : Engagement permanent

Mesures à prendre : L'amélioration de l'accessibilité demeure un critère de base pour l'évaluation des petits projets d'immobilisations soumis pour étude et approbation afin d'assurer la prestation des programmes d'organismes comme ceux offerts par l'Institut de recherche agricole de l'Ontario.

Il convient également de noter que tout nouveau projet d'immobilisations, en cours ou proposé, doit être conçu pour répondre aux normes actuelles d'accès sans obstacle.

Le ministère continuera d'offrir son soutien et ses conseils, au besoin, relativement aux modifications apportées par les nouvelles mesures législatives afin de permettre aux OCC d'examiner les problèmes d'accessibilité qui les concernent.

Calendrier : De septembre 2005 à août 2006

Motif : Le ministère continuera de collaborer avec les organismes à mesure que les normes sont élaborées pour définir les engagements précis nécessaires pour favoriser la conformité à la nouvelle Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

Lois et règlements

1. **Engagement :** Le ministère s'engage à revoir tous les nouveaux règlements et toutes les nouvelles mesures législatives et politiques pour en assurer la conformité à la LPHO.

État d'avancement : Engagement réalisé

Mesures à prendre : En ce moment, aucune loi nouvelle ou révisée déposée ne nécessite un examen pour en

assurer la conformité à la LPHO.

Calendrier : De septembre 2005 à août 2006

2. **Engagement :** Le ministère s'engage à continuer de tenir compte des questions d'accessibilité lorsqu'il examine et approuve les propositions de financement présentées par les organismes recevant des paiements de transfert et dans le cadre des programmes d'immobilisations.

État d'avancement : Engagement réalisé

Mesures à prendre : L'accessibilité est actuellement une catégorie admissible au financement en vertu de l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario, administrée par le ministère en partenariat avec le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique. Des subventions ont été accordées à une municipalité en vue de l'élimination des obstacles dans un édifice municipal et dans la caserne de pompier, ainsi qu'à un comté afin de permettre des rénovations visant à assurer l'accessibilité au centre administratif et aux chambres de conseils aux personnes handicapées. Le ministère continuera d'assurer le suivi relatif aux demandes de financement pertinentes afin de relever les problèmes d'accessibilité et d'y répondre.

Calendrier : De septembre 2005 à août 2006

| [Haut de la page](#) |

Engagements - mesures visant à empêcher la création de nouveaux obstacles

Au cours de la prochaine année, le ministère s'engage à étudier les lois, les règlements, les politiques, les programmes, les pratiques et les services pertinents, au besoin, pour déterminer leurs répercussions sur l'accessibilité pour les personnes handicapées. La présente section résume ces engagements.

Service à la clientèle

- L'éducation et la sensibilisation demeurent prioritaires pour sensibiliser les employés aux types de déficiences et à la façon d'intervenir face aux personnes handicapées. Divers moyens seront utilisés, y compris des modules en ligne, des ateliers ainsi que des déjeuners-conférences. Une formation précise sera offerte au personnel qui dispense des services au téléphone et sur Internet.

Emploi

- Une formation sera offerte aux cadres sur les dispositions à prendre pour les employés et les candidats handicapés.
- Des outils seront accessibles pour déceler les nouveaux obstacles potentiels auxquels pourraient être confrontés les employés (obstacles liés à l'attitude, à l'aménagement, à la communication, à l'information et aux politiques) et on encouragera leur utilisation.

Communications et information

- Le ministère s'assurera que la conception ainsi que la prestation et l'administration des programmes financés par ce dernier n'engendrent aucun obstacle pour les personnes handicapées.

- Le ministère implantera un nouveau logiciel, un système de gestion du contenu de l'entreprise, pour assurer le maintien de la conformité de ses sites Internet et intranet.

Milieu bâti

- On continuera de définir les projets spécifiques à inclure au plan d'infrastructure 2007-2008 du ministère et d'en établir la priorité.
- Le ministère continuera de collaborer avec les organismes pour déterminer les engagements spécifiques requis afin de favoriser la conformité à la nouvelle Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

Lois et règlements

- Les Services juridiques s'assureront que les exigences de la LAPHO sont satisfaites adéquatement dans la réglementation proposée par le MAAARO.

| [Haut de la page](#) |

Engagements - obstacles à surmonter

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales s'engage au cours de la prochaine année à relever, à éliminer et à prévenir les obstacles pour les personnes handicapées. La présente section résume ces engagements.

Service à la clientèle

1. **Obstacle** : Les personnes handicapées faisant appel aux services du ministère en personne, au téléphone ou sur Internet n'obtiennent pas toujours le même niveau d'accès que le public en général.

Engagement : Les employés de première ligne doivent être sensibilisés à la prestation de services aux personnes handicapées et doivent avoir reçu une formation à cet effet. Le ministère continuera de promouvoir la sensibilisation et la formation des employés à l'aide de divers médias et modes d'intervention, notamment les modules en ligne, les présentations, les ateliers ainsi que les déjeuners-conférences. Un groupe cible pour la prochaine année sera composé d'employés du Centre d'information agricole.

Responsabilité : Cadres hiérarchiques des employés travaillant directement auprès des personnes

Échéancier : De septembre 2006 à août 2007

2. **Obstacle** : Les secteurs de programme, nouveaux et émergents, du ministère ne sont pas automatiquement représentés dans le groupe de travail du ministère pour assurer que tout obstacle potentiel associé à ces programmes est relevé et résolu.

Engagement : Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité (GTPA) continuera d'examiner la composition de ses membres pour assurer une représentation adéquate des priorités du ministère.

Responsabilité : GTPA et cadres supérieurs du ministère

Échéancier : De septembre 2006 à août 2007

3. **Obstacle** : Les personnes et les intervenants handicapés n'obtiennent pas toujours le même niveau d'accès en vue de participer aux événements publics.

Engagement : La ligne directrice de procédure visant à aider les employés du ministère à concevoir et à gérer des événements publics sans obstacles sera largement promue au sein du ministère et le GTPA collaborera avec les employés du ministère pour en revoir l'utilité à titre d'outil de planification et pour en assurer l'amélioration continue.

Responsabilité : Le GTPA et des employés de tous les secteurs du ministère responsables de la planification des événements publics

Échéancier : De septembre 2006 à août 2007

Adaptation des emplois

1. **Obstacle** : Les candidats potentiels aux concours de recrutement souffrant d'un handicap ont parfois des besoins en matière d'accès autres que ceux du public en général.

Engagement : Les concours de recrutement affichés indiquent les dispositions qui seront prises pour les personnes handicapées qui désirent soumettre leur candidature, notamment les emplacements accessibles et les aménagements prévus.

Responsabilité : Direction des ressources humaines

Échéancier : De septembre 2006 à août 2007

2. **Obstacle** : Les employés handicapés n'ont pas toujours les outils nécessaires pour développer leur plein potentiel au travail.

Engagement : Le ministère travaillera à offrir un milieu de travail ergonomique et prendra d'autres dispositions pour les employés afin de s'assurer qu'ils développent leur plein potentiel. Les cadres de première ligne ont été sensibilisés à cet effet et ont reçu une formation sur les pratiques d'adaptation du milieu de travail.

Responsabilité : Cadres hiérarchiques, Direction de la gestion des services, Direction des ressources humaines

Échéancier : De septembre 2006 à août 2007

Communications et information

1. **Obstacle** : Les publications ne sont pas toujours accessibles aux personnes handicapées.

Engagement : Toutes les publications nouvelles ou révisées comprendront un numéro ATS. Les publications peuvent être offertes sur un support de substitution sur demande.

Responsabilité : Direction des communications

Échéancier : De septembre 2006 à août 2007

2. **Obstacle** : Le nouveau contenu ou le contenu révisé ainsi que tout logiciel ajouté aux sites Internet et intranet du ministère ne sont pas toujours accessibles aux personnes handicapées.

Engagement : L'implantation d'un nouveau logiciel de gestion du contenu de l'entreprise permettra au ministère d'être au diapason des stratégies de services gouvernementaux en ligne et de Cyber Ontario du gouvernement visant la prestation harmonieuse, simple, responsable et accessible de services. Jusqu'à ce que ce logiciel soit entièrement implanté, le ministère assurera activement la conformité du contenu aux normes actuelles.

Responsabilité : Direction des communications

Échéancier : De septembre 2006 à août 2007

Milieu bâti

1. **Obstacle** : Les évaluations effectuées dans les centres de ressources et autres établissements du ministère ont révélé des obstacles physiques à l'accessibilité.

Engagement : Déterminer et élaborer un plan d'infrastructure comportant un financement annuel sur cinq ans pour des projets d'immobilisations. Les projets spécifiques retenus pour l'année sont :

- Collège de Kemptville - conception et planification des mises à niveaux relatives à l'accessibilité à l'édifice d'administration principal
- Collège de Ridgetown - nouvelle salle de cours et complexe sportif conçus conformément aux normes actuelles sans obstacle; conception et planification d'un nouvel ascenseur et mises à niveau d'accessibilité à l'édifice d'administration principal, mises à niveau d'accessibilité aux diverses salles de cours du campus.

Responsabilité : Direction de la gestion des services, Direction de la recherche et de l'innovation

Échéancier : De septembre 2006 à août 2007

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du MAAARO sont toujours les bienvenus.

Numéro de téléphone : 519 826-3135

Renseignements généraux : 519 826-3100

Numéro ATS : 519 826-7402

Sans frais : 1 888 466-2372

Courriel : Accessibility@omafra.gov.on.ca

Site Web du ministère : www.omafr.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Services sociaux et communautaires, à l'adresse : <http://www.mcss.gov.on.ca/mcss/french/pillars/accessibilityOntario/index>. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario

880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8. Tél. : 416 326-5300.

Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938.

À Ottawa, composer le 613 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.

Service ATS : 1 800 268-7095.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1710 – 2936

This document is available in [English](#).

| [Haut de la page](#) |

| [Page d'accueil du Ministre](#) |

| [Site principal](#) | [Commentaires](#) | [Recherche](#) | [Plan du site](#) | [English](#) |
| [Page d'accueil](#) | [Nouveautés](#) | [Calendrier](#) | [Produits](#) | [Communiqués](#) |



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.

Vos commentaires et questions techniques à: aboutomafra@omaf.gov.on.ca

©Imprimeur de la [Reine pour l'Ontario](#), 2006

Dernières modifications : NaN undefined NaN